

- A R R E T E -

Le Maire de la Commune de St Ouen de Thouberville,

VU :

Le Code général des Collectivités Locales,

Le Code de la Route,

Les lois et règlements en vigueur,

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,

Vu la demande reçue le 28 janvier 2026 par la société EXELIUM TP, 31 avenue Jean-Jaurès, 76140 LE PETIT QUEVILLY, portant sur des travaux d'adduction de fibre du regard du client jusqu'à la chambre télécom au 2 rue de Caumont,

Considérant que pour permettre à la société EXELIUM TP de réaliser ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans la voie précitée,

ARRETE :

Article 1 : à compter du 09 février 2026 et jusqu'au 25 mars 2026, la société EXELIUM TP est autorisée à intervenir pour des travaux d'adduction de fibre du regard du client jusqu'à la chambre télécom au 2 rue de Caumont,

Article 2 : Durant l'exécution des travaux, la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit :

- la circulation sera alternée manuellement,
- le stationnement et le dépassement est interdit à tout véhicule excepté ceux de l'entreprise chargée des travaux,
- la vitesse est limitée à 30 km/h,

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par la société fibre du regard du client jusqu'à la chambre télécom au 2 rue de Caumont.

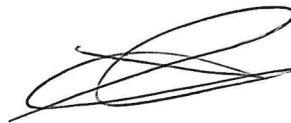
Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes Roumois Seine
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.
- Société EXELIUM TP

St Ouen de Thouberville, le 29 janvier 2026

Madame le maire



Sandrine MENNITI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le 29 janvier 2026